Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 7 juin 2012

Communiqué de presse

Restriction d'usage de l'eau en Essonne – maintien des mesures concernant la nappe de Champigny en rive droite de la Seine

L'important déficit pluviométrique du printemps puis de l'automne 2011 et du premier trimestre 2012 se traduit toujours par un tarissement prononcé de certaines nappes, faiblement atténué par les précipitations des mois d'avril et de mai. La nappe de Champigny en rive droite de la Seine, qui avait été reconnue en crise par arrêté du 25 novembre 2011 jusqu'en mai 2012, reste sous le seuil d'alerte renforcée ce qui nécessite le maintien de **mesures de restrictions** (arrêté du 25 mai 2012).

Les mesures de restriction des usages de l'eau prélevée dans la nappe s'appliquent dans les communes de l'Essonne listées à l'article 8 de l'arrêté qui est consultable en ligne sur :

http://www.essonne.pref.gouv.fr/fre/Publications-legales/Arretes/Eau-arretes-prefectoraux

et sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/Point-situation-secheresse.html

L'arrêté impose des restrictions **aux usages de l'eau provenant directement de la nappe phréatique par forage ou puits notamment pour l'arrosage**. Les usages de l'eau provenant du réseau d'eau potable ne sont en revanche pas restreints.

Les restrictions seront levées lorsqu'une remontée marquée de la nappe aura été constatée.

Il est à noter qu'aucune restriction complémentaire n'est nécessaire à ce stade sur les rivières de l'Essonne ou la nappe de Beauce compte-tenu des précipitations d'avril et de mai 2012.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr